



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 6 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de Cordouan, sous la présidence de Monsieur Henri LAMBERT, Maire,

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Sylvie DUBOIS, Marc MAIGNE, Martine HERAULT, Gérard GOUSSEAU, François AUBIN, Fabienne JARRIAULT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, Didier PRIVE, Frédérique VIGNERON, Alain NAVUEC, Sandra DUPEYRON, Philippe GAFFET, Karine LISON, Jean-Paul BEAUVAIS, Gaëlle FRELAND, Philippe EGREMONTE, Odette VIAUD, Francis VERICEL, Evelyne CHEVRIER, Jean-Marc SORNIN, Cécile ELAMBERT, Philippe DURIEUX, Jacqueline CHEVALLIER, Christian TAVARES, Michel DURRANT

**Etaient absents et excusés :** Mesdames et Messieurs Annie GRIZON (ayant donné pouvoir à Fabienne Jarriault) et Véronique BONNEAU (ayant donné pouvoir à Philippe Durieux)

**Etaient absents :** néant

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres ayant donné procuration : 2

Nombre d'absents : 0

**Nombre de votants : 29**

- Le conseil municipal a désigné Evelyne Chevrier comme secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du jeudi 9 mars 2017 a été approuvé à l'unanimité.

C.M 06/04/2017	<b>Service :</b> Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2017/20</b>	<b>Intitulé de la délibération :</b> Compte administratif 2016	Sylvie Dubois

### **Le Conseil Municipal,**

Réuni sous la présidence de Christian TAVARES, doyen de l'assemblée,  
Appelé à délibérer, hors la présence du maire, sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget communal dressé par M. Henri LAMBERT, Maire,

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

**A la majorité** (Pour : 24 – Contre : 0 – Abstention : 5 MMmes Durieux, Chevallier, Tavarès, Bonneau et Durrant)

**Donne acte au Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2016**, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT					SECTION FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES			DEPENSES		RECETTES		
crédits	Réalisés	Crédits	Réalisés		Crédits	Réalisés	Crédits	Réalisés	
2 978 764,87	1 214 065,09	2 978 764,87	1 837 608,59		6 265 050,71	4 382 128,31	6 265 050,71	5 192 852,81	
Excédent de la section Investissement : 623 543,50 €					Excédent de la section Fonctionnement : 810 724,50 €				
Déficit antérieur reporté	141 663,79				Excédent antérieur reporté			1 402 136,36	
Restes à réaliser	77 519,91								
Besoin global de financement de la section : 404 359,80 €					Excédent global de la section : 2 212 860,86 €				

C.M 06/04/2017	<b>Service</b> : Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2017/21</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Compte de gestion 2016	Sylvie Dubois

**Le Conseil Municipal,**

Appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Approuve le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le Trésorier Principal** de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité et autorise le Maire à signer tout document utile.

C.M 06/04/2017	<b>Service</b> : Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2017/22</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Affectation du résultat de l'exercice 2016	Sylvie Dubois

**Le Conseil Municipal,**

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget communal,  
Appelé à affecter le résultat de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré,

**A la majorité** (Pour : 24 – Contre : 0 – Abstention : 5 MMmes Durieux, Chevallier, Tavarès, Bonneau et Durrant)

**Affecte le résultat du compte administratif de l'exercice 2016 au budget primitif 2017** comme suit :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2016	810 724,50
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (2015)	1 402 136,36
Excédent de fonctionnement cumulé	2 212 860,86
Excédent d'investissement de l'exercice 2016	623 543,50
Déficit d'investissement antérieur reporté (2015)	141 663,79
Excédent global de la section	481 879,71
Restes à réaliser 2016	77 519,91
Excédent d'investissement cumulé	404 359,80
Excédent global de l'année à reporter au budget primitif 2017	2 617 220,66 €

C.M 06/04/2017	<b>Service</b> : Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2017/23</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Attribution des subventions associatives pour l'année 2017	Gérard Gousseau

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Considérant les demandes de subventions dûment établies par les associations,  
Considérant les propositions des commissions municipales en charges des finances d'une part et de la vie associative d'autre part réunies en commission mixte le 12 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2017 :**

AIPE	100 €	Crèche l'île aux trésors	49 300 €
(les) Archers de la Tublerie	800 + 200 €	Nieulairpur	1 000 €
ASM	5 000 €	Randonieul	250 €
Association des utilisateurs du port et du chenal	300 €	Sol fa sans ré	800 €
Boxing Club Nieulais	1 800 €	Vélo club nieulais	200 €
Ciel d'Aunis	300 €	(les) Vieux gréments	400 €
Club informatique	600 €		
Club photo	200 €	Les blouses roses	150 €
Club pongiste nieulais	1 200 €	Les restos du cœur	150 €
Comité des fêtes	3 000 €	Société nationale de sauvetage en mer	150 €

C.M 06/04/2017	<b>Service</b> : Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2017/24</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Convention pour l'attribution d'une subvention à l'association « l'île aux trésors »	Martine Hérault

**Le Conseil Municipal,**  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
(Le cas échéant) Vu la délibération n° 2017/23 du 6 avril 2017 portant attribution d'une subvention de 49 300,00 € à l'association « l'île aux trésors »,  
Considérant qu'au terme du décret susvisé toute subvention accordée par une collectivité territoriale à une association pour un montant supérieur à 23.000 € doit nécessairement faire l'objet d'une convention dûment signée,  
Considérant le projet de convention d'objectifs établi entre la commune de Nieul-sur-Mer et l'association « l'île aux trésors » au titre de l'année 2017,  
Après avoir pris connaissance du projet de convention et appelé à se prononcer sur ses termes,

Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**Approuve les termes de la convention d'objectifs établie au titre de l'année 2017 avec l'association « l'île aux trésors »** et autorise le Maire à signer ladite convention.

C.M 06/04/2017	<b>Service</b> : Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2017/25</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Fiscalité 2017	Sylvie Dubois

Le Conseil Municipal,  
Appelé à délibérer sur la proposition de la Municipalité de ne pas revaloriser les taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Décide de ne pas revaloriser les taux d'imposition des taxes communales** et de maintenir les taux 2016, ce qui se traduit par une application des taux suivants en 2017 :

- Taxe d'habitation : 14,21
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,81
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,00

C.M 06/04/2017	<b>Service</b> : Direction générales des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2017/26</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Budget primitif 2017	Sylvie Dubois

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif de l'année 2017,

Après en avoir délibéré,

**A la majorité** (Pour : 24 – Abstention : 0 – Contre : 5 MMmes Durieux, Chevallier, Tavarès, Bonneau et Durrant)

**Approuve le budget primitif 2017.**

C.M 06/04/2017	<b>Service</b> : Direction générales des services	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2017/27</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie	Henri Lambert

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Chambre de commerces et d'industrie a vocation à intervenir auprès des communes et du monde économique pour le maintien et le développement des commerces de centre-bourg au travers d'études mais également en matière de conseils et d'accompagnement,

Considérant la nécessité de réaliser un état des lieux économique des activités commerciales présentes sur le secteur du Champ Pinson et ce afin d'en dynamiser l'attractivité,

Après avoir pris connaissance du projet de convention entre la commune et la CCI,

Après en avoir délibéré,

**A la majorité** (Pour : 24 – Contre : 0 – Abstention : 5 MMmes Durieux, Chevallier, Tavarès, Bonneau et Durrant)

**Approuve la mise en place d'un partenariat entre la commune et la Chambre de commerce et d'industrie** afin que soit réalisé un état des lieux économique des activités commerciales présentes sur le secteur du Champ Pinson,

Autorise le maire à signer la convention de partenariat

Dit que la participation de la commune à hauteur de 50% (soit 825,00 € HT) sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

C.M 06/04/2017	<b>Service</b> : Direction des services techniques	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2017/28</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Groupement d'achat intercommunal pour le marché de balayage mécanique de la voirie	François Aubin

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment son article 27,

Considérant la proposition initiée de procéder à un regroupement de commandes pour des prestations de balayage mécanique des voiries entre les communes de Saint-Xandre, La Jarne, L'Houmeau et Nieul sur Mer en vue d'obtenir de meilleures propositions financières,

Considérant les termes du projet de convention de groupement de commandes,

Considérant qu'au vu de ce projet la commune de Nieul-sur-Mer est désignée en qualité de coordonnateur du groupement,

Après avoir pris connaissance du projet de convention et appelé à se prononcer sur ses termes,

Après en avoir délibéré,

**A la majorité** (Pour : 24 – Contre : 0 – Abstention : 5 MMmes Durieux, Chevallier, Tavarès, Bonneau et Durrant)

**Autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités de Saint-Xandre, La Jarne, L'Houmeau et Nieul-sur-Mer ;**

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de balayage mécanique des voiries publiques (voies et caniveaux) pour les besoins propres à chaque membre du groupement ;

Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents ;

Accepte que la commune de Nieul-sur-Mer soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi constitué ;

Autorise le Maire à signer le marché à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Le Maire

Le(La) secrétaire de séance

Henri Lambert

Evelyne Chevrier

DUBOIS Sylvie		LISON Karine	
SORNIN Jean-Marc		BEAUVAIS Jean-Paul	
HERAULT Martine		FRELAND Gaëlle	
GOUSSEAU Gérard		EGREMONTE Philippe	
GRIZON Annie	<i>Absente (pouvoir)</i>	VIAUD Odette	
AUBIN François		VERICEL Francis	
JARRIAULT Fabienne		CHEVRIER Evelyne	<i>Secrétaire de séance</i>
PHILBERT Patrick		MAIGNE Marc	
CLEMENT-THIMEL Anne		ELAMBERT Cécile	
PRIVE Didier		DURIEUX Philippe	
VIGNERON Frédérique		BONNEAU Véronique	<i>Absente (pouvoir)</i>
NAVUEC Alain		CHEVALLIER Jacqueline	
DUPEYRON Sandra		TAVARES Christian	
GAFFET Philippe		DURRANT Michel	